

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
03 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 34-2018**

**OBJET : PRISE DE COMPETENCE « EAU
POTABLE » AU 1^{er} JANVIER 2020**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Terres Tuloises a lancé une étude globale « Eau » dont l'objectif est de définir la meilleure solution pour l'exercice des compétences « Eau potable et assainissement » à l'horizon des échéances actuelles prévues par la loi NOTRE au 1er janvier 2020. Cette étude, dont la phase 1 (recueil des données) et la phase 2 (analyse de la situation existante) arrivent à terme, nécessite désormais une orientation politique.

Par délibération en date du 25 juin 2018, le conseil communautaire a souhaité recueillir un premier avis des conseils municipaux, afin de pouvoir donner des orientations au bureau d'études quant à la poursuite de l'étude (phase 3 : préparation à l'exercice des compétences).

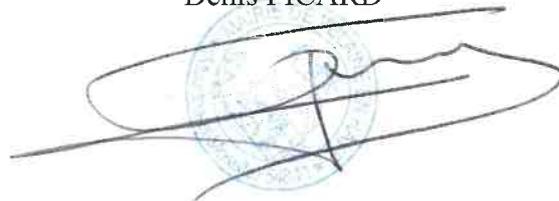
Ce 1^{er} avis constituera une délibération de principe des communes. Si la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 se confirme, la procédure habituelle de transfert de compétence sera mise en œuvre avec, dans le cadre législatif actuel, la nécessité d'une délibération de l'assemblée communautaire

approuvant la prise de compétence et la consultation des communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET à l'unanimité**, un avis **FAVORABLE, de principe** à la prise de la compétence « Eau potable » par la CC2T à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue stamp. The signature is stylized and appears to be 'Denis Picard'. The stamp is partially obscured by the signature.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
03 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 35-2018**

**OBJET : NOUVEAUX STATUTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES
TOULOISES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5-1, L. 5214-16 et L5211-17;

Vu les arrêtés préfectoraux du 26 décembre 2016 et 28 décembre 2017 portant sur le périmètre et les compétences de la Communauté de communes Terres Toulaises,

Vu la délibération n°2018-04-05 du 25 juin 2018, par laquelle l'assemblée délibérante de la CC2T a, à l'unanimité, validé la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes,

Considérant que les statuts d'un EPCI doivent mentionner les compétences obligatoires et optionnelles de celui-ci dans la stricte rédaction prévue par la législation – sans précisions de contenu ni d'intérêt communautaire – alors que les compétences facultatives (ou supplémentaires) doivent être rédigées de façon précise et exhaustive,

Considérant que ces statuts, tels que validés par l'assemblée de la CC2T, sont joints en annexe,

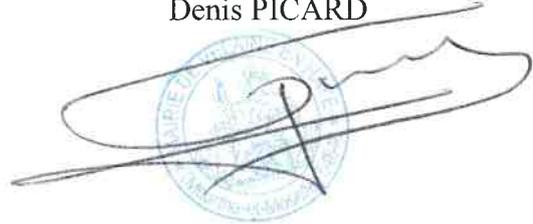
Considérant que ces nouveaux statuts sont soumis à consultation des communes membres, qui disposent de 3 mois, à compter de la notification des statuts, pour se prononcer, leur accord étant requis à la majorité qualifiée, à savoir plus des 2/3 des communes membres représentant au moins la 1/2 de la population, ou plus de la 1/2 des communes membres représentant au moins 2/3 de la population, comprenant l'accord des ou de la commune membre dont la population est supérieure au quart de la population totale de l'établissement,

Considérant que l'absence d'avis d'une commune vaut avis favorable tacite,

Après cet exposé, il est proposé au conseil municipal

De donner un avis favorable à l'unanimité aux statuts de la CC2T.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DU CANTON DE...' around the perimeter. The signature is a stylized, cursive 'D' followed by 'PICARD'.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
3 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 36-2018**

**OBJET : AMENAGEMENT D'UNE PLATE FORME
ET CREATION ET POSE DE CONTENEURS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5-1, L. 5214-16 et L5211-17;

Vu les arrêtés préfectoraux du 26 décembre 2016 et 28 décembre 2017 portant sur le périmètre et les compétences de la Communauté de communes Terres Tuloises,

Vu la délibération n° 2016-03-24 en date du 16 juin 2016 portant sur les modalités techniques et financières d'aménagement des points d'apport volontaire destinés au tri des déchets implantés sur le territoire,

Considérant le souhait par la commune de mettre en place des conteneurs à papiers,

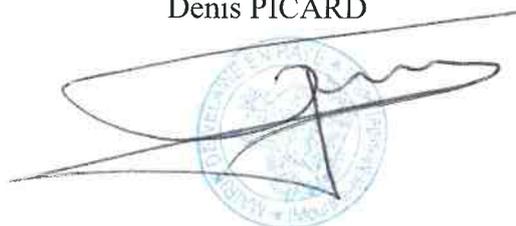
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place :

- Un conteneur à verre neuf et un conteneur à papier neuf, au niveau de l'entrée / sortie de Velaine, direction Aingeray/Fontenoy.
- Un conteneur à verre neuf et un conteneur à papier neuf, au niveau du cimetière,
- Un conteneur à papier neuf aux ateliers municipaux, à côté des 3 conteneurs à verre,
- Une dalle béton pour 3 conteneurs au hameau de Grandchamps (voir plan joint) : 2 à verre existants et 1 conteneur à papier neuf,

Après cet exposé, il est proposé au conseil municipal

De donner, à l'unanimité, un avis favorable à cet aménagement pris en charge par la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains text around its perimeter, including 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULAISES' and 'LE MAIRE'. The signature is a stylized, cursive script.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
3 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tony MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 37-2018**

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Monsieur le Maire explique que la communauté de Communes Terres Tuloises a approuvé en 2012, le programme Local de l'Habitat dont la durée est de 6 ans. De par la fusion avec Hazelle en Haye, la CC2T doit procéder à la modification simplifiée de ce PLH afin de le rendre exécutoire sur l'ensemble de son territoire, soit 42 communes.

Le projet de la modification simplifiée a été validée lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2018.

Les 4 grandes orientations stratégiques inscrites dans le PLH doivent permettre à l'ensemble des partenaires et acteurs locaux d'agir pour une offre de logements de qualité :

- Organisée de manière équilibrée le développement d'une offre d'habitat de qualité,
- Moderniser l'habitat ancien et valoriser les centres villes et des villages,
- Développer une offre de logements diversifiée et accessible,
- Répondre aux besoins de publics spécifiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification simplifiée n°2 du Programme Local de l'Habitat,
- AUTORISE M. le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains text, including "LE MAIRE" and "DENIS PICARD", but it is partially obscured by the signature.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
3 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 38-2018**

**OBJET : COMPETENCE OPTIONNELLE
ACTION SOCIALE D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Dans le cadre de la fusion entre l'ex-CCT et l'ex-CC2H et considérant la compétence petite enfance exercée par l'ex-CC2H, une étude a été engagée sur les modes d'accueil de la petite enfance à l'échelle du territoire intercommunal de la CC2T.

Cette étude a notamment permis de comprendre l'intérêt d'une harmonisation et d'un approfondissement de cette compétence et d'en définir plus précisément les contours, avec la prise en compte des spécificités locales.

Parallèlement, il est rappelé que la Communauté de Communes assume d'ores et déjà d'autres compétences en lien avec l'action sociale (insertion professionnelle, soutien aux dispositifs d'insertion sociale, participation au contrat local de santé).

Aussi, il est apparu pertinent de formaliser une nouvelle compétence optionnelle dénommée « action sociale d'intérêt communautaire », comprenant ces différents axes d'intervention et de l'ajouter aux

statuts de la CC2T. Le contenu précis de cette compétence relève de la définition de l'intérêt communautaire, dont la validation revient par la loi à l'assemblée délibérante de la CC2T.

En revanche, la décision d'ajouter cette nouvelle compétence optionnelle aux statuts de la CC2T est soumise à consultation des communes membres.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant sur les compétences de la Communauté de communes Terres Toulaises,

Vu la délibération n° 2018-04-03 du 25 juin 2018, par laquelle l'assemblée délibérante de la CC2T a, à l'unanimité, validé l'ajout dans les statuts de la CC2T d'une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » et ce, à compter du 1er janvier 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17 qui soumet à consultation des communes membres l'ajout d'une nouvelle compétence à l'intercommunalité, les communes disposant de 3 mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, leur accord étant requis à la majorité qualifiée, à savoir plus des 2/3 des communes membres représentant au moins la 1/2 de la population, ou plus de la 1/2 des communes membres représentant au moins 2/3 de la population, comprenant l'accord des ou de la commune membre dont la population est supérieure au quart de la population totale de l'établissement,

Considérant que l'absence d'avis d'une commune vaut avis favorable tacite,

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable à l'ajout dans les statuts de la CC2T d'une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
3 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 39-2018**

OBJET : LOCATION BARNUMS

Considérant les demandes des administrés pour la mise à disposition des barnums, Monsieur le Maire propose de les mettre en location uniquement pour les Velainois.

Monsieur le Maire propose un tarif de location pour les Velainois de 20 euros pour une période de location d'une journée et de 30 euros pour un weekend complet. Une caution de 500 euros sera demandée.

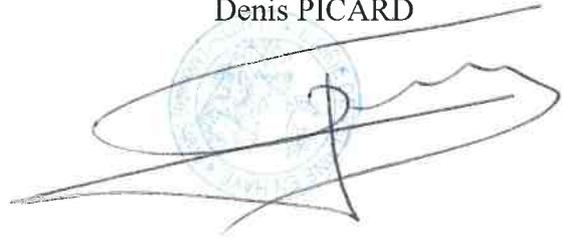
Monsieur le Maire propose également de mettre gratuitement les barnums à disposition des associations Velainoises lors de leurs manifestations.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué par les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- DE METTRE à la location les barnums communaux,
- DE FIXER le tarif de location pour les Velainois à 20 € pour une journée et 30 € pour un week end avec une caution de 500 €,
- DE PRETER gratuitement les barnums aux associations Velainoises lors de leurs manifestations.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VELAINOISE" and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
3 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 40-2018

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ET
APPROBATION DU PROJET DE CREATION D'UN
TERRAIN DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire expose que le terrain de football « Aldo Platini » de Velaine-en-Haye n'est pas aux normes de la Ligue de Football pour accueillir des matchs de football. Une convention avait été passée, en 2017, avec la commune de Pierre-la-Treiche pour permettre aux équipes de Velaine-en-Haye d'effectuer leurs matchs.

Il explique qu'il devient nécessaire de doter la commune d'un terrain aux normes pour permettre aux 125 licenciés du club d'évoluer sereinement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions afférentes.

Coût estimatif global de l'opération – 88 633.80 € HT, comprenant les travaux de :

- Dépose des équipements existants : 4 530 € HT,
- Création du terrain : 46 529.50 € HT,
- Fourniture et pose des équipements : 37 574.30 € HT

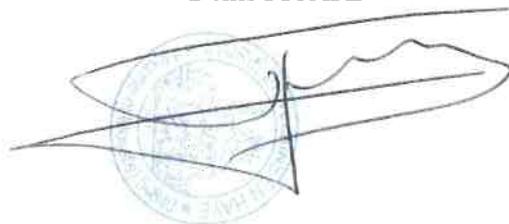
Financement (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- Subvention FAFA 30% 26 590.14 € HT
- Financement de la commune 62 043.66 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain de football,
- **SOLLICITE** la subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains some illegible text and a central emblem. The signature is a cursive-style name, likely 'Denis Picard', written across the stamp.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Septembre 2018**

Date de convocation
3 septembre 2018

Date d'affichage
14 septembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Guillaume
GRANDGIRARD

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Damien CABRET, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, Mme Monique THIEBAUT, Mme Fabienne BRIAND, M. Pierre MARTIN, Mme Mylène PEREAUX et Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Pierre BONNIN (Procuration à Denis PICARD), M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY), Mme Karine WACH (Procuration à Elisabeth WITTMER), Mme Françoise LAVILLAT (Procuration à Christelle AMMARI), M. Gérald SABOT (Procuration Monique THIEBAUT), M. Tonny MERAT (Procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 41-2018**

OBJET : SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire, rappelle au conseil que, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, après avis du comité technique paritaire en date du 11 juin 2018 placé auprès du centre de gestion dont relève la collectivité.

Le maire propose à l'assemblée la suppression des postes suivants :

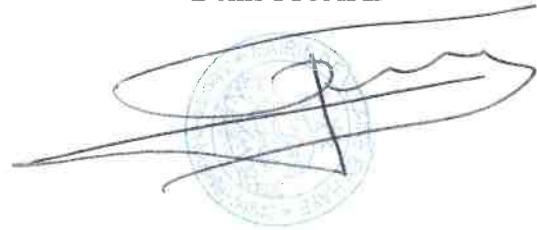
- 3 postes d'adjoint administratif à temps plein à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet contractuel
- 4 postes d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer les postes suivants :

- 3 postes d'adjoint administratif à temps plein à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe à temps complet contractuel
- 4 postes d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains some illegible text and a central emblem. The signature is a cursive, stylized name that appears to be 'Denis Picard'.